

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRES Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention financière du site "mojecovoiture.com"
 Approbation - Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le covoiturage est un mode de déplacement permettant à plusieurs personnes utilisant un seul véhicule de faire un même trajet, ce qui présente plusieurs avantages :

- environnemental : réduction du trafic et de la pollution
- économique : on partage les frais de voiture, d'essence, péage, parking
- solidaire : on rencontre d'autres personnes

Le 28 mars 2008, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Préfecture de Gironde, le Conseil général de Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine se sont associés en signant une convention pour offrir à leurs 15 000 agents environ, la possibilité de se déplacer en covoiturage.

L'objectif de cette démarche est de réduire l'utilisation individuelle des véhicules personnels, les nuisances sonores et atmosphériques, renforcer la fluidité du trafic sur l'agglomération et contenir l'espace urbain dédié au stationnement.

Ce partenariat a donné lieu à la création du site de covoiturage mojecovoiture.com depuis le 22 septembre 2008, dont la Communauté urbaine est le maître d'ouvrage.

La Ville de Bordeaux s'est rapidement intéressée au projet et a délibéré en faveur d'une adhésion à cette démarche collective le 25 février 2008.

Après deux années de mise en service, le site de covoiturage compte 434 inscrits et 470 trajets y sont proposés. De évolutions sur ce site pourraient permettre d'augmenter le nombre d'inscrits et de trajets proposés, notamment si celui-ci était ouvert au personnel de tous les établissements en démarche PDE de l'agglomération. Aussi, afin de laisser le temps de réfléchir à l'avenir du site, un avenant a été instauré au contrat initial pour prolonger la maintenance et l'hébergement du site dans sa configuration actuelle jusqu'en juillet 2011.

Le coût prévisionnel global de l'opération avait été initialement estimé à 47 000€ TTC, pour la réalisation du site internet, son hébergement et sa maintenance pendant deux ans, ainsi que son évaluation. Plusieurs actions de promotion et outils de communication étaient également prévus et n'ont finalement pas tous été mis en place.

La ligne budgétaire concernée par cette dépense sur le budget principal était : chapitre 20 - article 2031 - fonction 8330 – CRB D400.

Aujourd'hui, le montant total de l'opération a été arrêté à 19 700€ HT, soit 23 561,20€ TTC :
- 16 700€ HT, soit 19 973,20€ TTC pour la création et la maintenance du site
- 3 000€ HT pour la prolongation de l'hébergement et de la maintenance du site pour une durée de dix mois

Dans le cadre de la convention de partenariat de 2008, il était prévu qu'une convention ultérieure fixerait la répartition des coûts à parts égales entre les différents partenaires de l'expérimentation.

Un projet de convention financière a donc été adressé le 10 septembre dernier à la Préfecture de Gironde, au Conseil général de Gironde, au Conseil régional d'Aquitaine et à la Ville de Bordeaux.

Cette convention entérine l'intégration de la Ville de Bordeaux au comité des partenaires et arrête la participation financière de chacun pour la création du site et sa maintenance pendant la durée du marché.

Ainsi, chaque partenaire doit reverser à la Communauté urbaine 3 940€ HT, soit 4 712,24€ TTC.

A ce jour, nos quatre partenaires nous ont fait part de leur accord pour signer cette convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004

VU le projet de convention ci-annexée

VU la délibération de la Ville de Bordeaux du 25 février 2008, pour participer au partenariat sur la plateforme « mojecovoiture.com ».

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les dépenses engagées par la Communauté urbaine de Bordeaux pour la création et la maintenance du site mojecovoiture.com pour un montant de 19 700€ HT, soit 23 561,20€ TTC et la répartition financière prévue pour cette opération dans le cadre de la convention du 28 mars 2008.

DECIDE

Article 1 : l'approbation de la convention financière intégrant la Ville de Bordeaux suite à la convention pour la mise en place d'une action de promotion du covoiturage.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée, ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : l'opération financière sera soldée par les sommes versées par nos partenaires qui seront créditées sur le budget principal de l'exercice 2011, chapitre 13 - comptes suivants selon les co-financeurs :

- Etat :	compte 1321	3 940 € HT
- Conseil général de Gironde	compte 1323	3 940 € HT
- Conseil régional d'Aquitaine	compte 1322	3 940 € HT
- Ville de Bordeaux	compte 1324	3 940 € HT

Fonction 8330 – CRB D330.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2011

M. CLÉMENT ROSSIGNOL